

AVIS DE PUBLICITE
2022/Longeau/007

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE
DIRECTION TERRITORIALE du NORD-EST
COMMUNE DE PEIGNEY

Convention/autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial

Publié le	29 novembre 2022
Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	1 mois
Date limite de réception des propositions	Date : 30 décembre 2022 Heure : 12h
Objet de l'occupation	Occupation d'une partie du plan d'eau du barrage réservoir de la Liez
Lieu	Commune : Peigney Adresse : Lac de la Liez 52200 Peigney Références cadastrales : Section AI, au nord de la plage PK :
Activité(s) pouvant être exercée(s)	Activités nautiques non thermiques
Caractéristiques essentielles/particularités de l'emplacement/ Restrictions	Activité soumise au règlement particulier de police du barrage réservoir de la Liez
Type d'autorisation délivrée	Convention d'occupation temporaire
Conditions financières générales	Le montant de la redevance sera calculé en fonction : - de la superficie du plan d'eau utilisé, - de l'utilisation du ponton et de sa surface, - de la surface de stationnement d'embarcations et de l'activité de l'embarcation. La redevance est revalorisée tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies Navigables de France et de son domaine privé en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement : Bulletin officiel des actes n°81 du 16 décembre 2021 - VNF
Date de disponibilité prévisionnelle du bien	1 er janvier 2023
Durée de la COT/AOT	Durée de 5 ans minimum
Critères de sélection	Les critères de sélection seront considérés en fonction :

- du montant de la redevance proposée,
- de la qualité du projet (insertion dans le contexte urbain et/ou fluvial, capacité à prendre en considération les contraintes techniques)
- de la nature et du montant des investissements projetés
- de la solidité financière du projet

Négociation

Oui dans la limite basse des tarifs nationaux VNF

Pièces à fournir

- Courrier de demande d'occupation du domaine public fluvial,
- Statuts et Kbis (si société),
- Pièce(s) d'identité des gérants et/ou signataire de l'acte,
- Assurance,
- Fiche client renseignée,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Descriptif du projet,
- Un plan d'affaire ou business plan,
- Une proposition de redevance selon les tarifs domaniaux et services de VNF de l'année 2022 :

[Bulletin officiel des actes n°81 du 16 décembre 2021 - VNF](#)

Dépôt des candidatures – Modalités de transmission

La demande est à rédiger en français et à envoyer

- Soit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse :

Voies navigables de France
U.T.I C.C.B
Agence de Longeau
Rue Alexandre Rouard
52250 LONGEAU PERCEY

- soit par voie électronique à ap-ami.dtne@vnf.fr

en indiquant en objet le numéro de l'avis de publicité concerné et la mention « ne pas ouvrir » sur le courrier postal

Service à contacter pour renseignement

Voies navigables de France
U.T.I C.C.B
Agence de Longeau
Rue Alexandre Rouard
52250 LONGEAU PERCEY
Tél : 03-25-88-42-24

